Image not found or type unknown

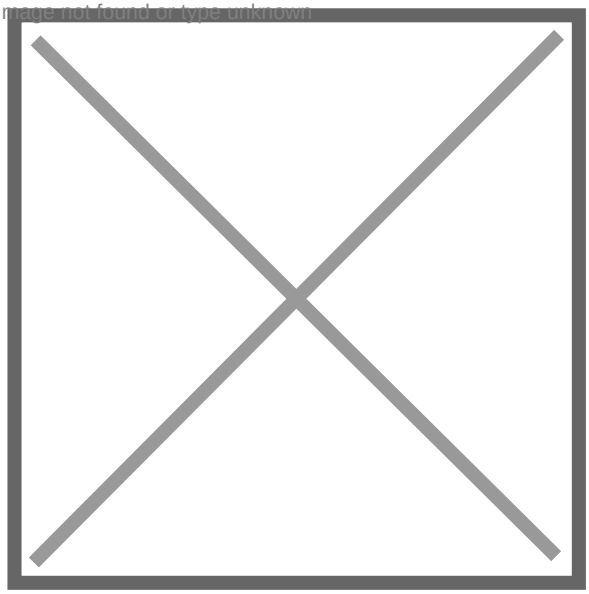

Fausse declaration et saissie attribution

Par **manu75015**, le **03/05/2012** à **08:44**

bonjour a tous et d'avance merci pour votre aide .
Je me presente je m'appel emmanuel , j'ai 28 ans et j'ai un probleme un peu complexe , voici les fait :
j'ai contracter un credit cofidis , carte magasin a distance ' style la redoute, 3 suisses) alors qu'a cette periode je n'avait que 16ans .
N'etant pas majeur et le commercial voulais me donner cette carte (pour toucher une com je pense) il m'as dit ce n est pas grave vous faite une fausse declaration (date de naissance , emploi , salaire etc) .
Plusieurs moment apres biensur ilsm'on harcelé pour que je les regles chose que je n'ai jamais fait .
Entre ces annees j ai demenagé et voici qu 'hier mon livret et ce qui restais de mon ccp a recu un debit de 3344 euros .
Et voila le moment complexe du dossier , je souhaiterai m'opposer a cette saisie mais je ne c'est comment faire et surtout les motifs ??
Dois je dire " on m'as forcer a prendre ce credit et j'ai fais une fausse declaration ? " , dois je dire " ils sont en faute car j etais reeleement mineur au moment de la souscription et ils avais qu a demander des fiches de paie etc ? dois je dire que cette affaire a 10 ans ? par pitier svp aidez moi car la je flippe grave et je commence a devenir fou ... Je suis consciens que je n'aurai jamais du falsifier cette declaration mais qui n'a pas fait d'erreur de jeunesse ? qui n'as jamais ete tenté par de largent facile ? surtout a 16 ans ....
Par avance merci pour votre aide

Ps : autre question : quelle es la duré ou l'on peut vous reclammer une dette de credit ? si elle n'est pas payé au bout d'un certain moment est elle annulé ? L'acte de l huissier vous indiquand que vous avez ete saisie , si elle parviens a l ancien domicile est elle considere comme null ? de meme si jamais il l envoi en courrier simple ? merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés